

RAPPORT DU COMITÉ DE FORMATION PERMANENTE
DU BARREAU BAS-SAINT-LAURENT-GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE

Nous avons toujours comme objectif de vous offrir des formations respectant les critères de reconnaissance afin de vous aider à remplir votre obligation de formation qui est de 30 heures par période de référence de deux ans.

Malheureusement, la pandémie mondiale nous a privés de notre congrès de mai 2021 et donc de notre chance de vous offrir des formations locales.

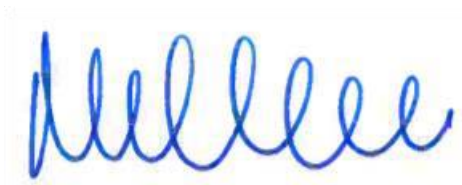
Deux formations ont tout de même été organisées et dispensées gratuitement dans notre section au cours de la dernière année, et ce par le biais de la plateforme Zoom.

Le 7 mai 2021, Me Jean-Michel Delaunais nous entretenait au sujet de la Réforme du droit de la famille au Québec. Cette formation a réuni 40 de nos membres.

Aussi, à l'occasion de la rentrée judiciaire le 3 septembre 2021, notre Bâtonnier, Me Hugo Caissy, a présenté une formation sur le Droit à l'avocat laquelle a rejoint l'intérêt de 30 participants.

Vous pouvez compter sur ma disponibilité afin de vous aider à dispenser des formations, que ce soit dans le cadre d'un prochain congrès, lors de la rentrée judiciaire ou à tout autre moment de l'année si vous pensez à un sujet de formation qu'il vous plairait de partager avec nous.

Rivière-du-Loup, le 28 avril 2022



MONIA MINVILLE
Responsable du comité de formation permanente